

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Président de l'Université de Lorraine
2. Exercice des compétences du Conseil d'Administration :
 - 2.1 Proposition de délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président de l'Université de Lorraine
 - 2.2 Fixation d'un seuil en matière de proposition de remise gracieuse et d'admission en non-valeur des créances

(Le point 2 ne sera examiné que dans l'hypothèse où l'élection du Président de l'Université de Lorraine est acquise)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Collège A :

Mme DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, Mme DENOOZ Laurence

Collège B :

M. DIOU Camille, Mme GAUCHER Caroline, M. AMBLARD-VIROLLAUD Maxime, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, M. DUSSOUBS Bernard, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

Mme TOUCH Pheakdey, M. ZUDDAS Enzo, M. LAJOIE Valentin, M. BOUREL Valentin

Collège des personnalités extérieures :

M. DUPONT Bernard, Mme FRANÇOIS Isabelle, Mme PEREZ Sylvie, Mme MORBÉ Muriel, M. GROSDIDIER François, M. CHABIRA Hocine, M. SCIAMANNA Marc

Était représenté

Par son suppléant :

Néant

Étaient représentés

Par Procuration :

Mme MIKUSZIES Esther
M. TORRIS Jean-Paul

procuration à **M. CHABIRA**
procuration à **M. DUPONT**

Était excusée :

Mme MOINARD Patricia (arrivée à 14h10)

Étaient absents :

Néant

Candidats par ordre alphabétique :

BOULANGER Hélène
BRAVETTI Pierre (non membre du Conseil d'Administration)
GARET Olivier
MARTRETTE Jean-Marc
SCHMITT Christophe

Invités :

M. Le Recteur de région académique ou son représentant
Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services par intérim
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
M. DINÉ David, Directeur de la Communication
Mme HINSBERGER Frédérique, Secrétaire Générale
M. LORMANT François, Chargé d'affaires juridiques
Mme OREL Bernadette, Chargée du Conseil d'Administration
Madame et Messieurs les candidats aux fonctions de Président de l'Université de Lorraine

Assistait également à la séance du conseil :
Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 30
Quorum : 15
Nombre de membres présents en début de séance : 27
Nombre de membres représentés : 2

En qualité de doyen d'âge des membres du Conseil d'Administration et du fait que le mandat du précédent Président de l'Université de Lorraine a expiré, M. Bernard DUPONT est chargé de présider la séance dans son premier point de l'ordre du jour.

À 14h05, le quorum étant atteint, le Président de séance déclare la réunion ouverte et précise qu'il sera amené, en cours de séance, de passer le relais à un vice-doyen d'âge car il devra assister momentanément à une réunion du directoire du CHRU de Nancy ; le vice-doyen d'âge sera M. Jean-Yves JOUZEAU.

1. ÉLECTION du PRÉSIDENT de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

M. Vincent MALNOURY, Directeur Général des Services par intérim, rappelle brièvement l'historique du processus électoral aboutissant à l'élection de ce jour :

- les étudiants du Conseil détiennent le mandat le plus ancien puisqu'ils ont été élus le 24 mars 2021 (jusqu'en 2023)
- les 16 représentants des personnels ont été élus le 7 avril 2022
- la désignation des 3 personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales détaillées ci-après :
 - o la Région Grand Est a désigné, le 4 février 2022 : M. François GROSDIDIER (titulaire), M. François WERNER (suppléant)
 - o la Métropole du Grand Nancy, le 10 décembre 2021 : Hocine CHABIRA (titulaire), M. Serge RAINERI (suppléant)
 - o l'Eurométropole de Metz, le 31 janvier 2022 : M. Marc SCIAMANNA (titulaire), M. Patrick THIL (suppléant)
- la désignation des 7 personnalités extérieures issues du monde socio-économique a été opérée par l'assemblée des directeurs de collégium et de pôle scientifique, le 30 mars 2022 :
 - o M. Bernard DUPONT, directeur général du CHRU de Nancy
 - o Jean-Paul TORRIS, directeur général /CEO, Savencia Fromage & Dairy
 - o Isabelle FRANCOIS, responsable Mécénat Environnement, Fondation groupe EDF
 - o Sylvie PEREZ, directrice R&D, Innovation et Développement Durable de Saint Gobain PAM Canalisation, Pont à Mousson
 - o Muriel MORBÉ, directrice de la Formation continue du groupe Chambre de Commerce, Luxembourg
 - o Esther MIKUSZIES, directrice du Goethe-Institut de Nancy et de Strasbourg
 - o Patricia MOINARD, directrice du Pôle Développement économique chez Inspire Metz et directrice du World Trade Center Metz-Saarbrücken.

M. Vincent MALNOURY détaille le contenu des pochettes remises aux Administrateurs :

- la liste des noms des membres du Conseil d'Administration
- le calendrier prévisionnel des conseils centraux pour le second semestre 2022
- un document sur les modalités de gestion des déplacements professionnels
- un document sur l'organisation des déplacements des membres du Conseil d'Administration
- un Ordre de Mission Permanent à titre collectif
- un bloc-notes, stylo et pin's Université de Lorraine

et, pour les personnalités extérieures et les étudiants :

- un formulaire de création d'un agent/collaborateur (à destination de l'Agence Comptable)

Exceptionnellement pour cette séance, les Administrateurs ont été placés par ordre alphabétique afin de faciliter les déplacements lors de l'élection.

ARRIVÉE de Mme MOINARD

Nb de présents : 28

Nb de représentés : 2

Le Président de séance invite chaque membre du Conseil à se présenter rapidement et suggère de commencer par les candidats puisque positionnés au premier rang :

Hélène BOULANGER, élue au Conseil d'Administration, collège B ;

Pierre BRAVETTI, candidat à l'élection de la présidence de l'Université de Lorraine ;

Olivier GARET, Professeur des universités ;

Jean-Marc MARTRETTE, Professeur des universités et praticien hospitalier, élu au Conseil d'Administration ;

Christophe SCHMITT, Professeur des universités à l'IAE Metz et élu au Conseil d'Administration ;

Maxime AMBLARD, Maître de conférences en informatique, élu au Conseil d'Administration ;

Valentin BOUREL, élu étudiant,

Hocine CHABIRA, métropole du Grand Nancy ;

Laurence DENOZ, Professeure des universités et élue du collège A du Conseil d'Administration ;

Camille DIOU, Maître de conférences en électronique, élu du collège B du Conseil d'Administration ;

Myriam DORIAT-DUBAN, Professeure des universités en sciences économiques, collège A ;

Bernard DUSSOUBS, Ingénieur de recherche en calcul scientifique, élu du collège BIATSS ;

Isabelle FRANÇOIS, responsable Mécénat-Environnement de la Fondation du groupe EDF, personnalité extérieure ;

Caroline GAUCHER, Maître de conférences en pharmacologie, élue au collège B ;

Éric GNAEDINGER, Maître de conférences, directeur de Polytech Nancy, élu au collège B ;

James GREENWOOD, élu au collège BIATSS ;

François GROSIDIER, Vice-président de la région Grand Est en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation, représentant la Région ;

Vasilica LE FLOCH, Maître de conférences à l'UFR Arts Lettres et Langues-Metz, élue du collège B du Conseil d'Administration ;

Jean-Luc METZGER, Ingénieur de recherche, collège BIATSS ;

Alexian LAJOIE, élu étudiant ;

Jean-Yves JOUZEAU, Professeur des universités et praticien hospitalier en pharmacologie, élu au collège A ;

Patricia MOINARD, représentante de l'agence d'attractivité Inspire Metz de l'Eurométropole de Metz, et du World Trade Center Metz-Saarbrücken - personnalité extérieure du Conseil d'Administration ;

Muriel MORBÉ, Directrice Formation de la Chambre de Commerce du Luxembourg ;

Sylvie PEREZ, Directrice R&D Innovation chez Saint-Gobain Canalisations ;

Catherine RABAN, Ingénieure d'études au sein du 2L2S à Metz, élue au collège BIATSS ;

Marc SCIAMANNA, Vice-président de l'Eurométropole de Metz en charge de l'Enseignement Supérieur, représentant de la collectivité ;

Pheakdey TOUCH, élue étudiante pour Fédélor ;

Enzo ZUDDAS, Président de Fédélor et élu étudiant.

Du fait de la particularité de cette séance, M. Vincent MALNOURY précise que les services invités sont en nombre restreint :

Services de la Tutelle :

Mme Hélène IGGERT, Secrétaire Générale Adjointe de la région académique Grand Est sur le pôle Enseignement Supérieur, qui représente Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Grand Est,

Membres de la Direction Générale des Services :

M. Vincent MALNOURY, Directeur Général des Services par intérim,
Mme Frédérique HINSBERGER, Secrétaire Générale,
Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Membres de la Direction des Affaires Juridiques :

Mme Sarah WEBER, Directrice,
M. François LORMANT, Chargé d'affaires juridiques

Membre de la Direction de la Communication :

M. David DINÉ, Directeur,

M. Vincent MALNOURY précise le déroulé des opérations :

- ✓ tirage au sort de l'ordre de passage des candidats,
- ✓ présentation individuelle de chaque candidat d'une durée maximale de 20 minutes
- ✓ questions-réponses entre les membre du Conseil et les candidats
- ✓ conclusion par chaque candidat dans l'ordre du tirage au sort, pour une durée maximale de 5 minutes
- ✓ sortie des candidats non-membres du Conseil d'Administration
- ✓ opérations de vote
- ✓ retour des candidats sortis
- ✓ opérations de dépouillement et proclamation des résultats (3 tours maximum), sachant qu'il faut qu'une candidature reçoive 16 votes favorables au moins pour être élue.

Pour chaque tour de scrutin, est dressé un procès-verbal d'élection. Par ailleurs, la séance fera l'objet d'un compte-rendu réalisé par Mme Bernadette OREL.

Le Président de séance précise :

- ❖ l'impossibilité de déclarer une nouvelle candidature en séance puis
- ❖ les noms des membres du bureau de vote qui a été constitué pour l'élection :

Président du bureau de vote : Vincent MALNOURY

Assesseurs : Sarah WEBER, Frédérique HINSBERGER, François LORMANT.

Le bureau de vote a pour tâche de s'assurer du bon déroulement du scrutin et de procéder au dépouillement. Il ajoute que l'arrêté de composition du bureau de vote est affiché à l'entrée de la salle.

Puis, le Président de séance insiste sur le fait que la séance a lieu à huis clos, qu'aucune information sur son déroulement et ses résultats ne doit être communiquée à l'extérieur de la salle avant le terme de l'élection, autrement dit qu'il n'est pas admis d'avertir les réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication pendant la durée de la séance, de son déroulement et des propos qui s'y tiennent.

Mme Bernadette OREL communique au Président de séance l'identité du plus jeune des membres présents, à savoir, M. Valentin BOUREL. À ce titre, ce dernier est invité à procéder au tirage au sort de l'ordre de passage des candidats.

Selon le tirage au sort, l'ordre de passage des candidats est le suivant :

- ① Jean-Luc MARTRETTE
- ② Olivier GARET
- ③ Christophe SCHMITT
- ④ Pierre BRAVETTI
- ⑤ Hélène BOULANGER

M. Vincent MALNOURY précise que ce tirage définit également l'ordre de réponse des candidats lors de la phase d'échange avec les membres du Conseil d'Administration si plusieurs candidats sont appelés à répondre à une même question.

Le Président de séance est le maître du temps. Mme Frédérique HINSBERGER et M. François LORMANT contrôlent également le respect du temps de parole.

Le Président de séance appelle le premier candidat.

PRÉSENTATION de M. Jean-Marc MARTRETTE

ANNEXE 1

Liste : Ensemble, donnons un souffle nouveau à l'Université de Lorraine

M. Jean-Marc MARTRETTE, Professeur d'Université et Praticien Hospitalier, présente son programme en commentant le diaporama ci-joint en **annexe 1**.

Le projet de M. Jean-Marc MARTRETTE se décline en plusieurs points d'intérêt, avec :

- un point central :
 - la présidence et la gouvernance de l'Université de Lorraine, et
- 7 points d'attention :
 - la formation,
 - la recherche,
 - les spécificités,
 - la confiance,
 - le travail,
 - l'équité et
 - la transparence.

Ce projet collégial a été construit pendant 3 ans suite au dialogue instauré avec les acteurs de terrain sur les valeurs du service public qui leur sont chères.

Le projet place au cœur des décisions les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les enseignants, les collègues Biatss, les étudiants mais aussi les campus, les composantes de formation et de recherche, et les territoires.

M. Jean-Marc MARTRETTE sera un Président garant des missions inhérentes au service public pour une université sans frais supplémentaire et accessible à tous (avec des frais de scolarité les plus minimes possibles). M. Jean-Marc MARTRETTE énumère ensuite plusieurs principes qu'il respectera en matière de gouvernance, en interne et à l'international, et qui, développés harmonieusement, permettront à tous de se réconcilier avec l'Université de Lorraine.

M. Jean-Marc MARTRETTE effectue un focus sur la santé (convention hospitalo-universitaire, crise sanitaire) qui représente un enjeu important du fait du besoin de formation des professionnels de santé. Il a nommé un PU-PH (Professeur d'Université et Praticien Hospitalier) au CHR de Metz-Thionville.

Pour M. Jean-Marc MARTRETTE, il est essentiel de traiter ensemble la formation et la recherche : il doit exister un lien entre les deux pour que l'Établissement fonctionne bien. Tout d'abord, en termes de moyens à dégager, il cite, entre autres, la simplification administrative, la fin des audits externes ; puis, en termes de responsabilité sociétale, il annonce la création de campus démonstrateurs en développement durable (beaucoup de composantes et d'enseignants-chercheurs de l'Université de Lorraine sont compétents dans ce domaine).

En matière de spécificités, M. Jean-Marc MARTRETTE estime qu'il faut reconnaître celles des secteurs disciplinaires, des sites et des territoires tout en respectant les grands équilibres.

Afin de rétablir la confiance à tous les niveaux, M. Jean-Marc MARTRETTE est partisan de respecter l'avis des conseils consultatifs et de donner un vrai rôle au Sénat Académique en lui adjoignant un Vice-président.

Sur le thème du travail, M. Jean-Marc MARTRETTE propose d'humaniser le travail en lui redonnant du sens, en reconnaissant et valorisant les compétences en interne (enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants et collègues BIATSS) et en restaurant le dialogue social.

Promouvoir l'équité, la solidarité, l'accompagnement, l'écoute et le dialogue générera une nouvelle dynamique pour la vie étudiante, les personnels et pour la réussite de tous.

M. Jean-Marc MARTRETTE pense que la fin de l'externalisation, du modèle unique et des contraintes budgétaires sur les composantes laissera la place au faire confiance et donnera à chacun l'initiative à tous les niveaux décisionnels.

En conclusion, M. Jean-Marc MARTRETTE dit qu'il sera un Président bienveillant, toujours à l'écoute des problèmes de chacun et que la porte de son bureau à la présidence sera ouverte à tous.

Temps de parole : 12'04

Le Président de séance invite M. Olivier GARET à s'exprimer.

PRÉSENTATION de M. Olivier GARET

ANNEXE 2

Liste : **Candidature ESPOIR - présidence de l'Université de Lorraine** **Enseignement Supérieur Public Ouvert Inclusif et Rassembleur**

Après avoir souligné son plein investissement pendant toute sa carrière dans la vie collective, M. Olivier GARET présente son projet en déroulant le diaporama ci-joint en **annexe 2**.

Au cours de son intervention, M. Olivier GARET fait part de son diagnostic de la situation de l'Université de Lorraine, détaille sa ligne de conduite pour la présidence de l'Établissement.

Le programme de M. Olivier GARET consiste principalement à :

- **réécrire le décret de création de l'Université de Lorraine** (il concentre trop de pouvoirs dans les mains du Président et limite trop le rôle du directoire) ;
- **renforcer le rôle du Sénat Académique** : ce conseil élira son Président ;
- **instaurer des candidatures ouvertes pour les Vice-présidents du Conseil de la Vie Universitaire, du Conseil de la Formation et du Conseil Scientifique** ;

- **faire des pôles scientifiques et des collègiums des instances politiques :**
 - ⇒ création d'une Commission de réflexion avec rôle important du Sénat Académique
 - ⇒ rendre publiques les intentions du directoire
 - ⇒ demander au recteur l'allongement du délai entre l'installation des directions et la désignation des personnalités extérieures

Puis, M. Olivier GARET indique quelques mesures pour répondre aux difficultés et agir pour l'équité :

- reconnaître la violence présente au sein de l'Établissement,
- pacifier le fonctionnement,
- refuser, entre autres, l'augmentation et la différenciation des droits d'inscription,
- agir contre la précarité étudiante,
- améliorer la formation et
- développer une collaboration ciblée (mobilité, formation, orientation) avec les collectivités locales.

Temps de parole : 19'36

Le Président de séance invite M. Christophe SCHMITT à prendre la parole.

PRÉSENTATION de M. Christophe SCHMITT

ANNEXE 3

Liste : **CONFIANCE – Pour une université engagée, ambitieuse et fédératrice**

M. Christophe SCHMITT présente sa candidature autour des 4 points suivants (cf. **annexe 3**) :

- ▷ Mon ambition pour notre université
M. Christophe SCHMITT insiste notamment sur les notions de diversité, de transversalité, d'ouverture sur le monde socio-économique, de pacte de gouvernance, de valorisation de l'humain et de vraie subsidiarité.
- ▷ Les constats du collectif *Confiance*
Après avoir dressé les attentes relevées par le collectif *Confiance*, M. Christophe SCHMITT décline les 10 thématiques qu'il propose de mettre en place (formation, recherche, territoires, vie universitaire, violences sexistes et sexuelles, transition écologique, gouvernance, simplification et facilitation, ressources humaines et budget).
- ▷ Mon expérience et ma méthode
Le parcours de M. Christophe SCHMITT est symbolisé par la pluridisciplinarité : parcours en économie, en management mais aussi en génie des systèmes industriels.
En matière de responsabilités, M. Christophe SCHMITT :
 - a créé le Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine (PeeL), dispositif numéro 1 au niveau national depuis 6 ans ;
 - a mis en place un réseau de 60 chercheurs ;
 - a monté au niveau national le réseau national des Vice-Présidents en charge de l'Entrepreneuriat, réseau qui comprend plus de 80 universités ;
 - au niveau international, M. Christophe SCHMITT est Président de l'Association Internationale de Recherche en Entrepreneuriat et PME (AIREPME).
- ▷ Mes 100 premiers jours en tant que Président de l'Université de Lorraine
 - mise en place du pacte de gouvernance, d'un Directeur Général des Services d'expérience dans le monde

- universitaire, d'une consultation auprès des personnels et des étudiants, d'un portage fort par la Vice-présidence du Conseil d'Administration ;
- faire du Sénat Académique un endroit d'auto-saisine et de prospective et le faire évoluer vers un conseil académique ;
 - puis, M. Christophe SCHMITT aborde les thèmes de Responsabilité sociale et sociétale de l'Université et de Territoires et Confiance.

M. Christophe SCHMITT conclut son diaporama sur cette idée : la société de demain se construit à l'Université de Lorraine.

Temps de parole : 20'03

Le Président de séance indique à M. Pierre BRAVETTI que c'est à son tour d'exposer son programme.

PRÉSENTATION de M. Pierre BRAVETTI

Liste : **ÉQUILIBRE 2022 – Pour une université épanouie et plus proche de la société**

M. Pierre BRAVETTI choisit de se concentrer sur certains éléments-clés de son programme.

Le leitmotiv du projet de M. Pierre BRAVETTI est le mot « excellence », un élément-phare du projet à la base de :
→ la création, du label « Université de Lorraine ».

Ce label est lié à un sentiment d'appartenance qui ne peut avoir lieu que si un bien-être au travail existe. Dans ce but, il faut → **repenser la structure organisationnelle** :

- développer une plus grande proximité entre collégiums et pôles scientifiques
- faire participer le Sénat Académique à la stratégie opérationnelle de l'Université
- offrir une meilleure visibilité et transparence des conseils centraux

→ **s'ouvrir au monde extérieur**, notamment aux entreprises, aux organisations syndicales, aux chambres de commerce et d'industrie, aux collectivités territoriales.

Pour favoriser le lien au sein de l'Université de Lorraine, M. Pierre BRAVETTI créera

→ **une Vice-présidence dédiée à Metz et Vice-présidence dédiée à Nancy** – sans oublier les sites hors métropoles, qui constituent un vrai maillage du territoire.

Le label d'excellence passe par les filières de formation, notamment par les filières rares de l'Établissement qu'il faut renforcer, avant tout en supprimant les quotas. Il est nécessaire de :

- améliorer les langues, l'anglais et l'allemand aussi (proximité de la frontière),
- favoriser l'interdisciplinarité entre les filières de formation et de recherche notamment avec des enjeux sociétaux tels que le développement durable, l'éco-sociologie, l'écologie,
- renforcer le transfert de la recherche vers la formation, c'est-à-dire le transfert de l'innovation vers la formation.

Pour aider les enseignants-chercheurs, M. Pierre BRAVETTI propose de créer :

→ **une cellule affectée à l' « Aide à la mise en place des projets »** et

→ **une cellule de « veille prospective »** pour identifier tous les grands projets qui apparaissent sur le marché ainsi que les petits projets originaux qui feront peut-être l'innovation de demain.

M. Pierre BRAVETTI souhaite :

- stopper le gel de postes,

- légitimer l'ensemble des personnels BIATSS, notamment en créant une Vice-présidence dédiée,
- lutter contre la précarisation des personnels en favorisant la titularisation,
- clarifier les processus de recrutement et d'avancement,
- dénoncer toute dérive sociétale au sein de l'Université.

en ce qui concerne le Collège des Études Doctorales :

- repenser la politique doctorale
 - favoriser le lien de la recherche avec les entreprises, le CHRU de Nancy, le CHR de Metz-Thionville et les collectivités territoriales
 - aider à l'universitarisation du CHR de Metz-Thionville

à l'international :

- donner la priorité aux relations franco-allemandes de l'Université de Lorraine en aidant le CFALor (Centre Franco-Allemand de Lorraine) et travailler beaucoup plus avec le Goethe Institut,
- développer les relations transfrontalières, notamment avec la Sarre, le Luxembourg, la Suisse, la Wallonie et le Palatinat,
- renforcer les relations avec l'UniGR (Université de la Grande Région) dont il faut revoir le rôle,
- renforcer également le partenariat international tout en s'insérant dans l'Europe : l'Université de Lorraine doit devenir une université européenne.

Pour conclure, M. Pierre BRAVETTI pense qu'afin de remettre les étudiants au centre du puzzle, il faut :

- améliorer les filières avec les besoins territoriaux et les entreprises locales,
- favoriser les filières multi ou bi nationales transfrontalières,
- créer un bureau de la coordination territoriale de la vie étudiante,
- exonérer les frais d'inscription pour lutter contre la précarité étudiante,
- ouvrir des maisons de l'étudiant sur tout le territoire,
- créer un bureau d'insertion professionnelle et de réflexion sur les métiers d'avenir et les filières de formation.

Temps de parole : 15'06

Le Président de séance invite Mme Hélène BOULANGER à présenter son projet.

PRÉSENTATION de Mme Hélène BOULANGER

ANNEXE 4

Liste : PULSAR 2030 – Une femme de conviction au service d'un nouvel élan

Tout d'abord, Mme Hélène BOULANGER insiste sur le fait qu'elle est en premier lieu enseignante et chercheuse, métier qu'elle a exercé dans des environnements de travail différents, y compris à l'international.

En prenant des responsabilités collectives à divers niveaux, Mme Hélène BOULANGER dit avoir eu l'occasion d'ajouter à un certain nombre de compétences à ces expériences (voir en **annexe 4**) et détaille les plus marquantes :

- direction d'un campus de 8 000 étudiants peu après l'entrée dans l'Université de Lorraine,
- travail avec 400 équipes de formation différentes sur la préparation de l'accréditation 2018-2023,

- mise en place d'un dispositif totalement innovant d'allocation et de contractualisation internes dans l'Établissement en mettant concrètement en œuvre le principe de subsidiarité avec les composantes de formation, les unités de recherche, les pôles scientifiques et les collègiums,
- réorganisation complète du périmètre du collégium Sciences Humaines et Sociales, toujours en vigueur,
- portage d'un programme lauréat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, le programme SIRIUS orienté sur la stratégie d'innovation visant à développer les espaces d'innovation, à améliorer la communication et le rayonnement du site académique lorrain et à développer la manière dont l'Université de Lorraine coopère avec des entreprises.

Mme Hélène BOULANGER souhaite donner un nouvel élan aux missions de service public de l'Université de Lorraine, notamment la formation, initiale et continue, l'orientation, l'insertion professionnelle, la recherche et la valorisation, la promotion sociale et la diffusion de la culture humaniste. Cette richesse intrinsèque de l'Université de Lorraine lui permet de se placer comme un accompagnateur des grandes transitions auxquelles la société doit répondre aujourd'hui, et ce, via la recherche, la formation et l'innovation. Cet accompagnement d'un monde en transition ne sera possible que si l'Université de Lorraine devient elle-même exemplaire en matière de Responsabilité Sociale : selon Mme Hélène BOULANGER, nous ne pouvons pas prétendre apporter des solutions aux autres sans être nous-mêmes exemplaires, notamment en matière de transition écologique et d'égalité-diversité-inclusion.

Le programme de Mme Hélène BOULANGER présente 6 leviers pour un enjeu majeur : l'attractivité.

- ① la force de nos engagements
- ② l'amélioration des conditions de travail
- ③ l'amélioration des conditions d'études
- ④ l'investissement dans des équipements pour être à la pointe
- ⑤ le développement de la vie universitaire
- ⑥ l'ouverture d'horizons pour chacune et chacun : ouvrir le champ des possibles

Mme Hélène BOULANGER tient à préciser que le terme « mobilité » employé dans sa présentation ne signifie pas seulement la mobilité géographique mais aussi la mobilité professionnelle et intellectuelle.

Ces leviers sont activés dans les 10 plans d'action adressés avec la profession de foi de Mme Hélène BOULANGER qui se propose de donner une vue synoptique de l'ensemble de ces plans d'action.

Les 2 premiers concernent la stratégie internationale et le développement des territoires ; les 4 suivants portent sur comment mieux réaliser les activités de l'Université en tant que services rendus à la société ; les 4 derniers, par ordre d'apparition et non par ordre d'importance, visent à améliorer le vivre ensemble dans l'Université de Lorraine.

Puis, Mme Hélène BOULANGER donne une vision de quelques mesures en utilisant les échéances de 3 mois (au 1^{er} septembre 2022), 6 mois (au 1^{er} janvier 2023) et 12 mois (au 1^{er} septembre 2023). Enfin, Mme Hélène BOULANGER décrit ce que sera, de son point de vue, l'Université de Lorraine en 2027.

Mme Hélène BOULANGER dit avoir présenté sa candidature à la présidence de l'Université de Lorraine pour donner un nouvel élan à l'Établissement, avec une nouvelle méthode. Un certain nombre de constats étant partagés, nous pouvons nous retrouver dans l'essentiel d'autant plus qu'elle n'est pas la candidate d'un parti ou d'une partie de l'Université mais de l'ensemble de la communauté universitaire, assure Mme Hélène BOULANGER qui souhaite également travailler avec tous les partenaires pour construire un avenir meilleur, tous en confiance.

Temps de parole : 16'25



QUESTION n° 1

M. Bernard DUSSOUBS remercie tout d'abord tous les candidats pour leur présentation puis leur demande ce que signifie pour eux le dialogue social et comment le refonder dans l'Université de Lorraine en tant que futur Président.

Suite aux discussions avec les syndicats, M. Jean-Marc MARTRETTE annonce qu'un nouvel organe sera mis en place – le CSA (Comité Social d'Administration). Le dialogue social doit être un vrai dialogue : les grandes problématiques de l'Université seront remontées par les organisations syndicales dans lesquels vous serez élus, et vos préconisations seront écoutées et respectées, et ce, pour améliorer la qualité et le bien-être au travail.

Pour M. Ollivier GARET, la porte du Président doit être ouverte aux syndicats car ceux-ci connaissent les personnels et leurs problèmes mais, surtout, le dialogue social se prouve en actes. Chaque syndicat a sa spécificité et connaît les problématiques spécifiques à certains personnels. Pour avoir une justice, il faut que les questions de promotions et des emplois soient traitées dans la transparence.

M. Christophe SCHMITT dit qu'il y a un travail de fond à faire en amont avec les syndicats qui le souhaitent. Derrière les syndicats, il existe une connaissance forte du terrain et aussi des enjeux nationaux pour l'Université. Les syndicats peuvent être des lanceurs d'alerte sur des thématiques essentielles et développer une logique de co-construction car, sans dialogue social, la gestion de l'Établissement deviendrait difficile.

Le dialogue social est important pour M. Pierre BRAVETTI qui a parlé de sens collectif et de sentiment d'appartenance dans son exposé. Il souhaiterait pouvoir se réunir avec les organisations syndicales une fois par mois ou une fois tous les 2 mois pour mieux anticiper les problèmes et travailler en quinconce avec nos organisations. Autre point-clé : le dialogue social suppose être à l'écoute ; M. Pierre BRAVETTI annonce que le bureau du Président (comme à l'Université Henri Poincaré en son temps) sera ouvert tous les 15 jours pour recevoir les membres de l'ensemble des personnels de l'Université de Lorraine qui le souhaitent.

Si on veut un vrai dialogue social, il faut connaître son terrain, donc se déplacer souvent sur les sites délocalisés. M. Pierre BRAVETTI mentionne les 400 étudiants de l'IUT de Yutz qui ne disposent plus de moyen de restauration du CROUS jusqu'en 2027. Il insiste sur la nécessité d'être au plus proche des usagers.

Par dialogue social, Mme Hélène BOULANGER entend les relations entre l'Établissement et les organisations représentatives des personnels., et souhaite opérer une transformation en la matière. À l'heure actuelle, nous sommes trop pressés par le calendrier de travail : l'Établissement arrive avec des propositions qu'il a travaillées au mieux de ses possibilités, avec des capacités à échanger avec les organisations syndicales qui sont réduites du fait de ce calendrier. La conception de Mme Hélène BOULANGER du dialogue social est celle du cotravail, de l'échange avec les organisations syndicales pour construire les meilleures solutions possibles, en fonction des intérêts des personnels mais aussi en tenant compte des intérêts de l'Établissement pour trouver le meilleur compromis possible.

QUESTION n° 2

M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD veut connaître le positionnement des candidats sur les évolutions de la politique nationale notamment sur :

- l'organisation des carrières vis-à-vis des politiques scientifiques : le repyramidage, les CPJ (Chaires de Professeur Junior) – éléments qui ont émergé à la suite de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) ;
- le financement des établissements, en particulier la volonté du candidat Macron de faire peser le financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la dette individuelle, à commencer par celle des étudiants.

Selon M. Jean-Marc MARTRETTE, le repyramidage pose certains problèmes à l'Université de Lorraine, celle-ci ayant décidé que les dossiers uniques n'étaient pas présentés en Conseil Scientifique alors qu'il est arrivé d'avoir 2 candidatures et un seul dossier déposé. Cela est inéquitable pour les candidats écartés car seuls dans leur section.

M. Jean-Marc MARTRETTE pense qu'il faut remettre en place différemment le processus de façon à respecter l'équité pour tous les candidats. Le repyramidage est un bon dispositif de la LPR car on dispose de plus de postes de Professeurs, encore faut-il qu'il soit équitable – ce qui n'est pas actuellement le cas à l'Université de Lorraine.

La simplification administrative désirée par M. Jean-Marc MARTRETTE devrait conduire à dégeler des postes si bien que l'Établissement n'aurait plus besoin des CPJ faites pour pallier un manque de postes.

M. Jean-Marc MARTRETTE a toujours été contre tout dispositif entraînant de la précarité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs ou les personnels Biatss. Il reviendra en arrière sur les frais d'inscription des étudiants étrangers.

M. Olivier GARET est contre tout ce qui est « plus de primes » et « plus de compétition » qui ne reflètent pas l'esprit du service public qui est un esprit de confiance. L'accès de Professeur sans passer par la lourdeur du concours actuel semble très positif à M. Olivier GARET. À l'Université de Lorraine, il aurait fallu regarder quelles étaient les sections qui comptaient peu de femmes et où il y avait un besoin de promouvoir des femmes. Mais cela est rattrapable, dit M. Olivier GARET.

Sur la LPR, on peut s'interroger sur la situation où le ministère des universités impose à marche forcée certaines réformes, commence M. Jean-Christophe SCHMITT. Le repyramidage et les CPJ peuvent présenter des aspects positifs mais il faut rester vigilants sur les dérives potentielles, notamment en ce qui concerne les modalités de recrutement. À cours terme, cela peut apporter un plus à l'Université en termes de postes, mais il y a une vigilance et une discussion à avoir pour définir plus facilement la mise en place ou pas ou partielle des éléments demandés par le ministère.

M. Pierre BRAVETTI répond qu'au niveau de l'autonomie des universités, il n'existe pas de vraie autonomie puisqu'elles reçoivent de l'argent de l'État, des Subventions de Charge de Service Public. Le Président doit être un ambassadeur, un manager qui doit aller défendre ses idées au niveau national et qui n'est pas toujours sous le joug de l'État. Il donne l'exemple de l'université de Strasbourg a reçu beaucoup plus de subventions de recherche que l'ensemble de toutes les universités françaises.

Le repyramidage est très important mais il est visible que les anciens chercheurs sont entrés dans l'université pour une mission de service public et pas forcément pour avancer. Ils souhaitent de meilleures conditions de travail, monter des petits projets de recherche dans le cadre desquels l'Université de Lorraine leur allouerait des subventions – même s'ils ne font pas partie des grands appels à projets. Pour ce qui est des CPJ, il vaut mieux les accepter sinon l'Université ne les aura pas ; cependant, en acceptant ce dispositif, l'Établissement n'aura plus de possibilité de recrutement au sein de notre Université. Pour M. Pierre BRAVETTI, il faut cesser le gel de postes qui nuisent finalement à l'ensemble des enseignants-chercheurs.

Une fois que la loi existe, elle s'impose à tous les opérateurs de l'État, dont l'Université de Lorraine, constate Mme Hélène BOULANGER. Parmi les dispositifs prévus dans la LPR, pour certains, l'Université a le choix (les CPJ), pour d'autres, elle n'a pas le choix (entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs) – par exemple. Certains aspects de ces dispositifs sont positifs, d'autres interrogent l'essence-même de ce qu'est l'Établissement et le statut des enseignants-chercheurs. Mme Hélène BOULANGER s'engage à toujours rechercher la meilleure et la plus intelligente application des dispositifs qui s'imposent à l'Établissement. Son engagement porte sur le fait qu'il y aura une co-construction de la manière d'utiliser ces dispositifs avec les conseils de l'Université, concernés par leur application.

Sur la question relative au financement des universités, il existe un problème structurel global ; l'Université de Lorraine est globalement mieux dotée que la moyenne des établissements en France, la mieux dotée par étudiant des universités du Grand Est :

1/ si la politique de l'État consiste à rattraper la dotation des établissements en privilégiant ceux qui sont le moins dotés dans la situation actuelle, il est normal que l'Université de Lorraine ne soit pas concernée par cette politique de redistribution ;

2/ si la politique de l'État consiste à rattraper la sous-dotation chronique que connaissent les établissements depuis 10 ans, le rôle du Président de l'Université sera de défendre les intérêts de l'Établissement mais dans le cadre de la défense des intérêts des établissements d'enseignement supérieur en général.

En ce qui concerne les droits d'inscription, Mme Hélène BOULANGER s'oppose par principe au financement de la formation par la dette individuelle.

QUESTION n° 3

Mme Catherine RABAN s'adresse à Mme Hélène BOULANGER en 3 temps :

① le contexte : on pourrait penser que les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) qui existent dans la société ne se retrouvent pas au sein des universités – monde de transmission des savoirs et du savoir. Ce monde où l'esprit est roi n'est malheureusement pas épargné par de tels comportements complètement inacceptables et intolérables. Force est de constater, au sein des universités, une véritable omerta qui assure l'impunité aux agresseurs ;

② le constat : au sein de l'Université de Lorraine, plusieurs dispositifs ont vu le jour, notamment la création de plusieurs cellules EDI (Egalité-Diversité-Inclusion). Une volonté existe bien sur le papier mais, dans les faits, qu'en est-il ? Des situations aujourd'hui avérées sont mises au grand jour. Les victimes connaissent la double peine : la violence subie et la non-réponse de l'Université de Lorraine puisque les sanctions sont faibles ou peu connues, et, en plus anonymisées. On peut s'interroger sur la réelle volonté d'éradiquer ces violences et pourquoi la prévention par des actions de sensibilisation n'a pas été plus développée. On peut aussi se demander pourquoi les victimes ne savent pas qui contacter de façon claire quand elles subissent des Violences Sexistes et Sexuelles.

③ la question : face à ce constat, Mme Catherine RABAN voudrait savoir pourquoi durant les 5 années où vous étiez en fonction, rien n'a été fait pour que les victimes soient entendues, les coupables punis, et les procédures des VSS mises en lumière.

Mme Hélène BOULANGER reconnaît que Mme Catherine RABAN évoque une situation réelle dont il est important de parler. Il y a quelques années, à l'Université, on avait des difficultés à aborder ce type de sujet, c'est pourquoi Mme Hélène BOULANGER trouve bien que ce sujet soit abordé aujourd'hui au sein du Conseil d'Administration de manière aussi ouverte et transparente. Elle ne partage pas l'analyse de Mme Catherine RABAN sur les progrès réalisés ces dernières années car les équipes se sont beaucoup battues pour commencer à travailler sur ces questions-là. Mme Hélène BOULANGER pense que de sérieux progrès ont été faits dans la matière : le sujet est évoqué, lisible dans la politique de l'Établissement. Cela dit, elle compte :

- faire une politique zéro tolérance,
- installer un dispositif totalement indépendant de la présidence de l'Université de Lorraine pour écouter et accompagner les victimes de harcèlement, de discrimination ou de violence quel que soit son type,
- procéder à une simplification de ce dispositif pour le rendre plus accessible, plus lisible et qu'il fasse l'objet de plus de communication par l'Établissement.

Parmi d'autres difficultés qui subsistent, les contraintes non négligeables qui pèsent sur l'exercice des sections disciplinaire découlant du Conseil d'Administration ; il appartient aux instances nationales et à l'État de se saisir de cette question de manière à permettre aux sections disciplinaires de travailler avec plus de pertinence dans les décisions qu'elles peuvent rendre.

En 2020, un étudiant sur 10 était victime de VSS, constate M. Enzo ZUDDAS qui souhaite aborder ce problème avec l'ensemble des candidats à la présidence de l'Université de Lorraine. Quel positionnement envisagez-vous pour l'Établissement et pour sa section disciplinaire ?

M. Jean-Marc MARTRETTE propose un dispositif indépendant de l'Université pour accompagner les victimes et le plus rapidement possible. Nous avons besoin de professionnels indépendants qui ne minimiseront les choses, insiste-t-il. Quelle que soit la victime, elle doit bénéficier d'un accompagnement sous 48 heures pour être emmenée au commissariat de police afin de déposer plainte et d'accéder à une protection juridique.

Pour M. Olivier GARET, il n'est pas très raisonnable de demander à un Président d'université d'avoir des solutions compliquées. L'Université dispose de personnes compétentes et investies dans ces problèmes (M. Olivier GARET cite le collectif « chahut »). Quand les fonctions de pouvoir sont occupées par les hommes et les fonctions d'exécution occupées par des femmes, il se crée mécaniquement les conditions de harcèlement sexiste et sexuel. Il faut une cohérence de l'action de la présidence : à chaque fois qu'il y a des problèmes visibles, il faut les signaler à la justice et que l'Université porte aussi plainte. Il y a un besoin de formation de tous, à commencer par les étudiants car certaines personnes peuvent devenir des harceleurs sans s'en rendre compte. À chaque rentrée, M. Olivier GARET mettait en garde les étudiants sur leur responsabilité.

M. Christophe SCHMITT suggère de travailler avec les associations reconnues dans le domaine et de regarder ce qui se fait dans différents endroits. Une sensibilisation importante doit être développée car certains n'ont pas conscience de leurs

propos ou de leurs comportements. Les étudiants et les personnels doivent connaître la position de l'Université et les dispositifs qu'elle met à disposition sur ces questions. M. Christophe SCHMITT préconise de sortir les cas hors de l'Établissement pour qu'ils puissent s'exprimer, et d'être vigilants en termes de sanctions pour éviter la double peine et protéger les personnes victimes de ces violences.

Lorsqu'il était doyen, le discours de rentrée de M. Pierre BRAVETTI portait sur la sensibilisation et la formation à ces problèmes et informait que les bureaux du service administratif, des doyens et des vice-doyens étaient ouverts pour que les étudiants puissent venir s'exprimer. À son avis et d'après ce qu'il entend, une vraie omerta existe toujours à l'Université de Lorraine, qu'il faut lever. Quand une personne subit de telles violences, vers qui elle s'adresse ? Il faut créer une cellule psychologique d'écoute où la personne puisse porter plainte et être accompagnée. M. Pierre BRAVETTI propose que l'Université de Lorraine renforce les équipes de santé et de faire la formation dans l'ensemble des UFR et des laboratoires de recherche car c'est en sensibilisant chacun à ces problèmes que l'Établissement arrivera à les combattre.

Mme Hélène BOULANGER complète sa première réponse. Les nécessaires évolutions mentionnées concernent la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers autant que celle compétente à l'égard des personnels enseignants-chercheurs et des enseignants. L'Université de Lorraine fait partie de la société : il se passe à l'Université ce qui se passe ailleurs dans la société. Les situations à l'Université concernent :

- des étudiants,
- des étudiants avec des personnels,
- des personnels.

Vis-à-vis des personnels, l'Université de Lorraine a une responsabilité d'employeur très cadrée par le Code du Travail. Pour les étudiants, la responsabilité est de nature différente mais tout aussi importante. Certains faits ne se passent pas à l'Université mais impliquent des collègues ou des étudiants de l'Université. Parfois, les faits sont constatés sur de la messagerie privée et non sur des réseaux publics, d'où des questions extrêmement délicates à aborder qu'il faut avoir le courage d'affronter avec mesure pour éviter d'entrer dans une société trop normative.

Les actions de sensibilisation existent mais peuvent être renforcées. Une formation sera mise en place avec la nouvelle offre de formation en septembre 2024 - formation systématique de tous les étudiants en Égalité-Diversité-Inclusion. Cette thématique est également proposée en termes de formation pour les personnels. Ces questions qui frappent individuellement et collectivement se portent déjà par la vigilance collective de chacune et de chacun.

QUESTION n° 4

M. Marc SCIAMANNA intervient pour poser sa question principalement à Mme Hélène BOULANGER mais également aux candidats qui souhaiteront aborder la thématique territoriale.

M. Marc SCIAMANNA revient sur le volet territorial cité dans la stratégie d'Établissement à l'horizon 6 mois car il s'interroge sur son contenu : un certain nombre de sujets de l'Université de Lorraine n'ont pas été conçus à date et nous engagent pour plusieurs années, avec une dimension territoriale très marquée. M. Marc SCIAMANNA donne comme exemple :

- la remontée de projets structurants au CPER (Contrat Plan-État Région) qui n'ont pas été pensés de façon territoriale,
- LUE (Lorraine Université d'Excellence) dans lequel les grands projets d'excellence n'ont pas été pensés de façon territoriale mais comme des projets d'excellence internationale,
- la question des études de santé : tant en effectifs qu'en formation, le déploiement de la réforme n'a pas été forcé en termes de déploiement territorial,
- la stratégie nationale du CNRS, notamment la création, la disparition d'un certain nombre d'unités ne sont pas pensés de façon territoriale.

Comment l'Université de Lorraine va amener une dimension territoriale dans une stratégie pas nécessairement territoriale à date ? Quels sont les leviers d'action dont elle dispose ?

Peu de candidats ont parlé du monde socio-économique, or cet aspect se trouve également dans le volet transformation territoriale.

Mme Hélène BOULANGER ayant cité ce volet, M. Marc SCIAMANNA s'adresse à elle en particulier.

À sa connaissance, Mme Hélène BOULANGER n'a jamais vu de projet territorial dans un projet d'établissement car ce dernier concerne l'ensemble de l'Université de Lorraine et sert de point d'appui pour la discussion contractuelle avec l'État sur les 5 ans suivants. Il lui paraît d'autant plus intéressant d'avoir ce volet territorial.

Mme Hélène BOULANGER pense que, ces derniers mois, les espaces de discussion ont été construits au niveau du Sillon Lorrain, de la Conférence Universitaire Territoriale ou des ouvertures d'espaces de travail bipartites – soit tous les éléments nécessaires pour construire ce volet territorial du projet de l'Établissement de manière globale. Mme Hélène BOULANGER n'en connaît pas encore le contenu qui doit être élaboré avec les collectivités pour définir les priorités partagées par les collectivités et l'Université. Elle souhaite également que ce volet territorial soit décliné territoire par territoire via des schémas universitaires de développement qu'elle veut projeter à horizon de 10 ans.

Quant au CPER (Contrat Plan-État Région), il y a d'énormes efforts à faire en termes de méthode, pas seulement de la part de l'Université. En tout état de cause, si le mandat de Mme Hélène BOULANGER réussit, le prochain Contrat Plan-État Région sera discuté en 2027 d'une toute autre manière et avec une visibilité partagée des priorités des collectivités et de l'Université de Lorraine.

En ce qui concerne LUE, c'est le levier de la stratégie de l'Établissement en matière de positionnement sur la réponse aux défis portés par les grandes transitions que connaît notre société aujourd'hui. Mme Hélène BOULANGER pense qu'il ne s'agit pas d'un projet d'aménagement du territoire mais qu'il est destiné à porter des dynamiques de recherche ; en revanche, la dynamique de l'Université de Lorraine doit concerner l'ensemble des territoires sur lesquels elle est implantée. Cela ne concernera jamais tout le monde : il s'agit de projets interdisciplinaires qui sont en train de se développer, de recherches exploratoires qui peuvent avoir lieu partout dans les territoires ; la vocation n'est pas d'installer des crédits pérennisés ou avec des critères déterminés (géographiques, disciplinaires) : il s'agit d'affectation des crédits sur des projets scientifiques et leur déclinaison en formation.

Concernant les études de santé et leur développement territorial, Mme Hélène BOULANGER estime que la dimension territoriale a été prise en compte lors de la mise en place de la réforme d'accès aux études de santé.

M. Jean-MARTRETTE dit qu'il faut :

- à propos du CPER, collaborer avec les collectivités territoriales dans cette co-construction pour le bien des deux parties,
- internaliser LUE à l'Université de Lorraine (l'IDEX de Strasbourg est discuté en Conseil Scientifique),
- universitariser le CHR de Metz-Thionville le plus rapidement possible en vue d'améliorer la qualité de la formation des professionnels de santé sur toute la Lorraine,
- donner les moyens aux laboratoires d'accéder à une labellisation synonyme de reconnaissance supplémentaire après avoir dialogué avec les institutions concernées (CNRS et autres).

En qualité de doyen pendant 10 ans, M. Jean-Marc MARTRETTE a beaucoup travaillé sur les collaborations des entreprises du monde socio-économique lorrain et au-delà – ce qui a permis d'apporter beaucoup plus de pédagogie à ses étudiants et de développer la qualité des soins aux patients. L'Université de Lorraine ne dialogue peut-être pas suffisamment avec ses partenaires pour favoriser la formation de leurs collègues, ce qui permettrait de mieux irriguer le territoire lorrain voire transfrontalier.

Enfin, il faut bien accueillir les étudiants et les enseignants et pour cela, créer des structures d'accueil similaires à celles qui existent dans d'autres universités nationales ou internationales, termine M. Jean-Marc MARTRETTE.

En premier lieu, M. Olivier GARET revient sur l'histoire : l'Université de Lorraine est l'union de plusieurs établissements ; la spécificité messine réside dans le fait qu'il y avait une université à Metz et qu'il n'y en a plus. Nancy n'a pas ce sentiment de dépossession et les autres sites sont occupés par des IUT et des écoles qui ont une vie interne et un sentiment d'union ; ces structures, par conséquent, sont moins sujettes à ce problème de perte d'identité.

De ces éléments découle un sentiment d'inégalité et d'injustice dont il est compliqué de savoir quelle en est la part rationnelle et quelle en est la part de subjectivité, constate M. Olivier GARET qui ajoute que, même dans des laboratoires fusionnés, comme, par exemple, dans un laboratoire de Lettres, de sévères tensions existent encore entre Metz et Nancy. Pour influencer sur le choix d'affectation dans les équipes des différents personnels, on va tordre la réalité scientifique de manière à se retrouver plus facilement dans une équipe comptant plutôt des messins, etc.

Lors de mes rencontres avec toutes les collectivités, quand nous conversons avec les gens de Metz, il y a dans leur discours un « eux » et un « nous » et Nancy est perçue comme une seule entité (alors que Nancy compte plein de choses et d'endroits différents). M. Olivier GARET voudrait qu'une enquête soit menée pour répertorier les injustices objectivement avérées. La solution n'est pas de donner la même chose à chaque site, il faut regarder la réalité scientifique.

Puis, M. Olivier GARET fait référence à sa déclaration de candidature dans laquelle il propose de transférer des vice-présidences et des directions sur le site de Metz.

M. Christophe SCHMITT revient tout d'abord sur l'acronyme « I-SITE » : Initiatives-Science – Innovation – Territoires – Économie. Il y a un vrai enjeu par rapport à LUE de pouvoir bien l'ancrer sur le territoire et pour que la dimension recherche

serve sur le territoire. On a sollicité les territoires et les entreprises pour signer des lettres d'engagement. Depuis, peu de choses ont été faites, c'est pourquoi il faut profiter de la nouvelle mandature pour repartir sur des bases fortes de collaboration. M. Christophe SCHMITT plaide pour un triptyque Université-Entreprises-Collectivités qui doit servir dans les discussions dans le cadre du CPER, dans une logique de co-construction et dans un objectif de développement de territoires. En ce qui concerne les liens avec le monde socio-économique, M. Christophe SCHMITT revient sur l'alternance et la formation continue. Aujourd'hui, le potentiel de l'Établissement est sous-utilisé alors que les besoins au niveau du territoire sont forts. M. Christophe SCHMITT rappelle que faire du lien avec les entreprises, c'est de l'alternance, c'est un apprenti qui, par la suite, fait découvrir l'entreprise, qui permet de développer des projets de recherche (un labcom, des innovations, etc...).

En chiffres, l'alternance aujourd'hui c'est 2,5 fois LUE. Il faut porter notre regard sur d'autres choses que LUE, qui pourraient lui être complémentaires et permettre le développement de l'Établissement. Pour M. Christophe SCHMITT, il ne faut pas entrer dans une logique territoriale en marquant avec des drapeaux aux endroits délocalisés mais avoir des projets construits qui amènent à développer de l'activité et à positionner des personnes, notamment via la mise en place d'une cellule transfrontalière sur la métropole de Metz.

La logique des appels à projets semble non-appropriée à M. Christophe SCHMITT par rapport à la situation actuelle de l'Université de Lorraine ; des appels à manifestation d'intérêt conviendrait mieux.

M. Christophe SCHMITT termine en demandant pourquoi, lorsque l'Université de Lorraine s'est créée, elle ne s'est pas appelée l'Université Metz-Nancy, ce qui aurait eu plus de sens aujourd'hui sur le territoire.

Pour M. Pierre BRAVETTI, concernant le CPER, il est primordial de discuter avec les collectivités territoriales quand on sait que le maire de Sarreguemines donne 2 M€ à son IUT pour faire en sorte que la structure universitaire reste en place. Il en est de même pour Saint-Dié, Épinal et pour les grandes métropoles Metz et Nancy. Ces collectivités financent notre Université, nous nous devons d'en faire de vrais acteurs.

Concernant l'I-SITE, avec LUE l'Université a présenté un projet sur les dispositifs médicaux, avec le LEM3 de Metz et l'Institut Jean Lamour de Nancy.

Avec LUE, on arrive à un saupoudrage au niveau de la recherche qui ne va pas amener grand-chose : M. Pierre BRAVETTI pense qu'il faut revoir ce LUE, notamment avec les actions du territoire.

En matière d'alternance, l'alternance amène des finances au sein de l'Université et permet aux jeunes d'avoir une employabilité extrêmement importante. M. Pierre BRAVETTI regrette que les IUT ne se sont pas assez battus au niveau national puisque le DUT est passé en BUT, ce qui posera un problème lors du basculement des DUT vers les écoles d'ingénieurs. L'alternance doit se développer aussi au sein de la Grande Région, c'est-à-dire dans les pays voisins (Luxembourg, Belgique, etc...).

Il est nécessaire de repenser les études de santé : lorsque M. Pierre BRAVETTI était doyen, il a créé, pour que ses étudiants bénéficient d'un terrain de stages plus important, un service hospitalier à Epinal, un autre à Verdun et un autre aux hôpitaux militaires de Metz – ce qui permet aux étudiants d'acquérir une technicité nettement plus élevée.

À propos des appels à projets : lorsque vous n'êtes pas dans la filière des appels à grands projets, vous n'avez rien, affirme M. Pierre BRAVETTI qui suggère que l'Université de Lorraine prévoit une manne financière en son sein pour que ses projets puissent aboutir sous peine de décourager les personnes à faire de la recherche.

QUESTION n° 5

M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD interroge les candidats sur les évolutions qu'ils souhaitent apporter en interne de l'Établissement :

- ❖ comment ils comptent internaliser la gestion de projets obtenus par l'Université et
- ❖ comment ils se situent sur :
 - la nécessaire appartenance à un laboratoire normalement statutairement acquise par le décret de 1984 mais pas toujours mise en œuvre actuellement dans l'Établissement,
 - la tension sur la gestion des différentes disciplines,

- ❖ comment ils envisagent de construire des modèles qui ne s'appliqueraient pas de manière holistique à toutes les disciplinaires, au travers de différentes instances ?

En résumé, l'Université de Lorraine ayant gagné un certain nombre de projets, non seulement LUE mais aussi des grands programmes (PIA -1-2-3-4, Sirius, Orion, ...), comment vont-ils être gérés ?

Peu importe le projet, le Conseil Scientifique est le lieu des débats, affirme M. Jean-Marc MARTRETTE qui est, par ailleurs, partisan que le chercheur ait le choix de son laboratoire.

En ce qui concerne la gestion des programmes, les projets de chacun seront remontés à partir des composantes après débat et dialogue avec elles, afin de rendre son autonomie à chacun et que la subsidiarité prônée se mette en place à tous les niveaux.

M. Olivier GARET partage le point de vue de M. Jean-Marc MARTRETTE ; il précise ne pas voir de raison sérieuse d'exfiltrer des personnes des laboratoires où ils ont été recrutés.

M. Christophe SCHMITT propose de changer de méthode dans le cas où l'Université répondait sur d'autres appels à projets qui pourraient exister : être plus sur un travail de fond avec les collègues et non uniquement avec la présidence. Le pilotage ne doit pas être fait forcément au niveau de la présidence mais décidé sur une expertise reconnue d'un collègue, et ce, pour éviter d'être dans une concentration d'activités : le cumul du portage politique et du portage des projets rendrait difficile la mise en place des projets en tant que tels (cf. Sirius et Orion).

Il faut réunir toutes les personnes voulant travailler sur le grand projet (et non exfiltrer certaines et ne garder que certaines), puis le soumettre à l'examen du Conseil Scientifique auquel il faut redonner un vrai rôle, déclare M. Pierre BRAVETTI.

Pour lui, les 3,4 M€ affichés comme bénéfice au compte financier 2021 représente une manne permettant l'émergence de projets.

M. Pierre BRAVETTI est favorable aux dispositions du décret de 1984 qu'il faut respecter.

Concernant les grands projets, Mme Hélène BOULANGER a exprimé très clairement sa position dans des engagements pris dans le cadre de LUE ; cela implique de changer la méthode de travail avec les conseils de l'Établissement, de développer les échanges avec les conseils, les directeurs d'unité de recherche et de composante de formation sur ces projets. Mme Hélène BOULANGER pense qu'il ne faut pas comparer LUE avec Orion et Sirius qui sont des projets qui soutiennent la politique de transformation de l'Établissement ; Orion n'est pas porté par quelqu'un de l'équipe politique alors que Sirius est porté par Mme Hélène BOULANGER. Le type de portage n'est pas le même que dans un programme pérennisé comme celui de LUE.

Mme Hélène BOULANGER rappelle que ces projets ne concernent pas uniquement l'Université de Lorraine ; ils impliquent des partenaires qui doivent pouvoir légitimement participer à la prise de décision tout autant que l'Établissement, sous peine de déstabiliser la politique de site construite brillamment et efficacement en Lorraine depuis le milieu des années 2000.

Sur l'appartenance statutaire à un laboratoire, Mme Hélène BOULANGER estime que les choix en matière de recherche d'un enseignant-chercheur relèvent de sa liberté, de sa décision ; en revanche, il ne faut pas oublier qu'une unité de recherche est une équipe et que, de ce point de vue, entrer ou sortir d'une équipe est une décision individuelle qui a un impact sur le collectif. Jusqu'à présent, le choix sur l'appartenance à une unité de recherche s'efforçait d'être équilibré, dans le respect des périodes des contrats quinquennaux, mais la mobilité d'une unité de recherche à l'autre est tout à fait possible, dès lors qu'elle rencontre l'intérêt du collectif des équipes de recherche. La situation a été quelque peu perturbée par le calendrier de la crise sanitaire.

DÉPART de M. GROSDIDIER

Procuration à M. SCIAMANNA

Nb de présents : 27

Nb de représentés : 3

(M. Bernard DUPONT annonce qu'il devra s'absenter momentanément et qu'il remet sa fonction de Président de séance à M. Jean-Yves JOUZEAU qui deviendra le doyen d'âge en son absence)

Enfin, dans le domaine du respect des spécificités des disciplines, Mme Hélène BOULANGER trouve qu'un des éléments pesant le plus sur les collègues sont des processus ou des dispositifs en interne pensés pour un groupe disciplinaire donné et qui vont s'appliquer à tout le reste. Il faut faire preuve d'une vigilance collective dans tous les conseils centraux ; Mme

Hélène BOULANGER souhaite que soit fait un effort systématique d'adaptation de l'ensemble des dispositifs de l'Université pour prévoir ou intégrer dès le départ les spécificités des disciplines auxquelles on s'adresse.

SORTIE de M. DUPONT

- Procuration de M. TORRIS

Procuration à M. JOUZEAU

Nb de présents : 26

Nb de représentés : 3

QUESTION n° 6

M. Enzo ZUDDAS relate que les conditions de vie et d'études des usagers comme des personnels sont de plus en plus précaires : 75 % éprouvaient des difficultés financières en mars 2020. L'Université de Lorraine a su se saisir de ces problématiques, à la fois par le soutien d'initiatives étudiantes et grâce au CASE (Comité d'Action Sociale Étudiante) – très peu d'universités ont la chance d'avoir ce dispositif. C'est au réseau des œuvres, le CROUS que revient d'organiser l'aide sociale des étudiants parmi d'autres missions. M. Enzo ZUDDAS demande aux candidats comment améliorer le dialogue entre l'Université de Lorraine et le CROUS de Lorraine.

M. Jean-Marc MARTRETTE trouve inadmissible les désengagements du CROUS qui ont eu lieu depuis ces dernières années sur plusieurs sites de l'Université de Lorraine. Il pense que le futur Président pourra peser avec les collectivités territoriales et les politiques pour que le CROUS rende le service qu'il doit aux étudiants. Actuellement, certaines cités universitaires sont délabrées, sans eau chaude. Il faut créer un vrai fonds de solidarité pour aider les étudiants et les personnels le plus rapidement possible.

Selon M. Olivier GARET, en tant qu'université, il faut interpeler le CROUS : sur certains campus, l'accès à la restauration étudiante n'est pas satisfaisant (seul un *food-truck* est disponible sur le campus). Dans les projets de réforme qui dorment dans les cartons du ministère et qui sont régulièrement évoqués, il y a celui que le CROUS revienne un jour dans le giron des universités.

L'Université doit intervenir et mettre en place des solutions pour l'hébergement, l'alimentation des étudiants. Le rôle d'une université est d'envisager l'étudiant dans sa globalité. Face au fait qu'à différents endroits, les étudiants n'aient pas accès aux repas à 1 € ou à un dispositif alimentation sérieux, M. Christophe SCHMITT pense qu'un travail doit être mené avec le CROUS mais aussi les collectivités pour trouver des solutions pérennes à moyen terme. La Fondation de l'Université de Lorraine peut être un outil de collecte de fonds qui permettrait de prévenir la précarité, propose-t-il.

Compte-tenu du désengagement du CROUS, M. Pierre BRAVETTI suggère que la gouvernance de l'Université de Lorraine essaie tout de même d'agir sur lui et surtout qu'elle crée un fonds de solidarité pour les étudiants afin de remplir son rôle en leur apportant du bien-être.

Le CROUS sert les intérêts de l'ensemble des étudiants et de l'ensemble de l'Enseignement Supérieur en Lorraine, rappelle Mme Hélène BOULANGER qui regrette qu'on ne signale pas l'extraordinaire coopération et la qualité de coopération entre le CROUS et l'Université de Lorraine pour l'aide sociale apportée aux étudiants : c'est remarquable et envié par pas mal d'endroits en France, indique-t-elle.

Mme Hélène BOULANGER tient à souligner les efforts du CROUS et des collectivités pour engager un énorme plan de rénovation des chambres de cité universitaire ; ce plan d'investissement sur plusieurs années est d'une ampleur rarement connue jusqu'à présent en France.

Mme Hélène BOULANGER relève la sérieuse difficulté sur l'offre de restauration sur les campus hors métropole pour l'accès aux mêmes conditions de restauration pour tous les étudiants. La réponse se trouve du côté d'un travail collectif avec le CROUS, les collectivités, l'Université et surtout dans le cadre d'une action politique au niveau national pour obtenir les évolutions élargies. Quant à l'accès de l'offre de restauration au niveau des campus de l'Université de Lorraine, pour Mme

Hélène BOULANGER, on repart à zéro, on remet tout à plat et on rediscute les conditions de mise à disposition des locaux par le CROUS ainsi que les offres et les services proposés en matière de restauration.

Par contre, elle ne peut pas laisser dire que le CROUS et l'Université de Lorraine n'ont pas de relation forte sur un certain nombre de sujets : c'est bien le cas en matière d'aide sociale.

QUESTION n° 7

M. James GREENWOOD intervient au sujet de la représentation des étudiants et des Biatss dans les instances de l'Établissement (les personnels Biatss représentent près de 50 % des personnels). Il demande si les candidats seraient prêts à changer le décret de création de l'Université de Lorraine et à faire en sorte que les étudiants et les personnels Biatss soient plus représentés dans les différentes instances.

Pour M. Jean-Marc MARTRETTE, le constat est partagé par tous. Il ne comprend pas pourquoi à l'Université de Lorraine, il y a 4 collègues Biatss alors qu'à l'université de Strasbourg, il y en avait 6. En fait, lors de la création de l'Université de Lorraine en 2012, le décret a été publié ainsi ; par la suite, la loi Fioraso a permis d'étendre à plus de représentativité (6 Biatss, 6 étudiants et 12 enseignants). M. Jean-Marc MARTRETTE est favorable à une évolution de ce type.

M. Olivier GARET est persuadé que tant que ce décret ne sera pas modifié, il ne sera pas possible d'avoir un fonctionnement démocratique sur le long terme à l'Université de Lorraine. Il est pour une meilleure représentativité des personnels.

Nous avons 5 années pour construire et faire bouger les choses, en travaillant collectivement sur l'organisation, le fonctionnement, le règlement intérieur de l'Établissement, annonce M. Christophe SCHMITT.

Pour M. Pierre BRAVETTI, le corps des personnels Biatss n'est pas assez légitimé. Il souhaite créer une vice-présidence en charge des Biatss.

Modifier un décret prend 5 à 6 ans, mais il faut le faire, tout comme il faut modifier l'organisation intérieure de l'Université.

Mme Hélène BOULANGER a toujours défendu le système de double parité, c'est-à-dire autant de représentants pour le collège A, le collège B, le collège des personnels administratifs et techniques (Biatss) et pour le collège des étudiants.

Quelles sont les priorités pour demain vers lesquelles diriger nos énergies ? La modification d'un décret est un travail long, consommateur d'une importante énergie. Or, Mme Hélène BOULANGER désire mettre l'énergie de l'exécutif et de l'ensemble de l'Établissement sur d'autres priorités, en tous cas pour les 2 prochaines années. Que le sujet soit utile et débattu est une certitude pour elle ; que les collègius et les pôles scientifiques s'interrogent sur leur fonctionnement, aussi. Pour Mme Hélène BOULANGER, les urgences immédiates ne sont pas là et elle croit que le modèle actuel peut fonctionner avec une démocratie améliorée et plus ouverte.

QUESTION n° 8

M. Éric GNAEDINGER intervient pour confirmer le constat partagé sur l'hypercentralisation, la technocratie, le manque de subsidiarité et sur la problématique du bien ou mal-être au travail et de la prévention des risques psychosociaux. Selon lui, de l'organisation naît un certain malaise, la rigidité de l'organisation engendre des difficultés dans l'exercice des fonctions des agents de l'Université et une problématique de surmenage – alors que la commission QVT (Qualité de Vie au Travail) ne s'est pas réunie ces deux dernières années. Le modèle de fonctionnement actuel a été conçu lors de la création de l'Université de Lorraine, il y a donc des choses à revoir, notamment comment donner du sens à nos missions en retrouvant à l'Établissement une organisation moins pyramidale, sans modification du décret.

Dans un premier temps, il sera difficile de changer le décret, répond M. Jean-Marc MARTRETTE qui propose des délégations plus fortes de signature. Il ajoute que, pour encaisser un chèque il y a 10 ans, il fallait remplir un formulaire ; aujourd'hui, il faut en remplir 4. Cette lourdeur administrative pollue au quotidien le travail des agents.

M. Olivier GARET attend la modification du décret.

Selon M. Christophe SCHMITT, il existe des marges de manœuvre dans le règlement intérieur de l'Établissement, sans modifier le décret. L'idée est d'engager, dès septembre, un travail sur un *process* de simplification et de facilitation pour faire remonter des informations à différents niveaux et mettre en place des groupes de travail qui reprennent les piliers de l'Université : l'équipe de la présidence, les composantes, les services centraux, les pôles scientifiques et les collègiums. Au fur et à mesure, il est nécessaire d'arriver à des solutions acceptables pour tout le monde ; le fait de travailler de façon collective, c'est aussi participer à la construction de sens. Aujourd'hui, le travail est trop morcelé. Il faut se reposer aussi la question du rôle du Président car certaines choses peuvent être largement déléguées auprès des uns et des autres ; il est possible de travailler sur la partie confiance, sur les trois devis et faire en sorte que les décisions soient prises au niveau le plus efficace.

M. Pierre BRAVETTI est partisan de beaucoup moins de technocratie et est favorable à la fluidification des circuits de décision et faire redescendre les délégations de signature au sein des UFR et des composantes. Dans sa présentation, M. Pierre BRAVETTI a insisté sur une organisation moins pyramidale et plus linéaire, sur de nombreuses délégations de signature. Il voit le Président comme un manager et un ambassadeur de l'Université de Lorraine.

Mme Hélène BOULANGER, si elle est Présidente, souhaite signer le moins possible de documents. À partir du 1^{er} janvier 2023, dans les projets qu'elle a présentés, on bascule vers un modèle de confiance a priori, ce qui laisse le temps de réviser tous les circuits de prise de décision et de validation en interne pour parvenir à un raccourcissement efficace des circuits de décision et à une vraie pratique de la subsidiarité – comme elle l'a pratiquée dans le périmètre de son mandat.

C'est également la date d'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance de gestion des comptes publics qui modifie la responsabilité de l'agent comptable et des ordonnateurs principal et secondaire.

Cette réforme a été posée justement pour aller dans le sens de la simplification (elle soulage la responsabilité de l'agent comptable et elle ouvre des perspectives pour décoincer ou désengorger des systèmes où la logique de sécurisation des intérêts de l'Établissement sur le plan financier et juridique allait très loin). Il est vrai que cette logique a introduit des lourdeurs qui pèsent au quotidien sur les épaules de la plupart des collègues mais ce n'est pas pour autant qu'il faille négliger la réglementation : Mme Hélène BOULANGER propose de travailler ensemble sur le nouveau texte encadrant la gestion des comptes publics et aller jusqu'au bout des possibilités de son application. D'après elle, il faut changer la culture de l'organisation, il faut apprendre à prendre des risques, il faut apprendre à aller de l'avant et ne pas être systématiquement braqué sur des questions de sécurisation.

QUESTIONS n° 9, 10 et 11

La première question de Mme Vasilica LE FLOCH s'adresse à M. Christophe SCHMITT : vous avez mentionné, à la fin de votre intervention, que l'Université de Lorraine pourrait s'appeler Université de Metz-Nancy ou de Nancy-Metz ; quelle est la place du campus du Saulcy par rapport à la place du Technopole ?

La deuxième et troisième questions s'adressent à l'ensemble des candidats :

- quelle est votre position sur les frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers ?
- dans certaines formations, notamment en ALL (Arts, Langues et Lettres) et en SHS (Sciences Humaines et Sociales), il y a un effectif très élevé d'étudiants pour peu de postes d'enseignants : quelles sont les solutions que vous allez proposer pour résoudre ces problèmes (sachant que tous les collègues sont attachés aux valeurs d'accès aux études universitaires pour un maximum d'étudiants) ?

M. Christophe SCHMITT dit que la structuration en termes de pôles scientifiques et de collègiums fait que nous avons perdu la notion de territoire et de campus : sur le campus Saulcy, par exemple, certains collègues connaissent plus leurs collègues sur Nancy que leurs collègues présents sur l'ensemble du campus. M. Christophe SCHMITT pense qu'il faut retravailler cette vie de campus et avancer vers un partage de pratiques, des problèmes rencontrés et sur les éléments de proposition. Être sur le Technopole, le campus du Saulcy ou celui de Bridoux relève de questions de mobilité et de questions en lien directement la transversalité sur les formations, sur les ressources et les moyens qui peuvent être apportés aux étudiants et aux enseignants.

M. Jean-Marc MARTRETTE s'est déjà prononcé sur les droits différenciés : il est pour une exonération maximale de ces droits et pour une négociation de dérogations avec le MESRI.

L'Établissement est limité à 10 % d'exonérations ; M. Olivier GARET suggère de dépasser ce pourcentage. D'autres universités "se trompent" sans le faire savoir, l'Université de Lorraine en fera autant. Concernant les disciplines en tension, M. Olivier GARET a déjà un peu répondu dans sa présentation : 2 volets redéploiement, aller chercher avec véhémence de l'argent au MESRI, pas forcément dans le silence.

M. Christophe SCHMITT propose d'utiliser le maximum des possibilités et de trouver d'autres solutions localement avec la Fondation qui pourrait prendre en charge financièrement des étudiants étrangers ; cela peut être aussi via les composantes, avec des moyens financiers pour rendre l'Établissement attractif. En ce qui concerne la partie emplois, le maître-mot, c'est le redéploiement. Il faut se poser des questions sur l'Université d'aujourd'hui, de demain, sur l'orientation en termes de nombre d'étudiants, de durée de l'évolution de ces étudiants et sur leur appétence pour certaines thématiques.

M. Pierre BRAVETTI prône une exonération totale des frais d'inscription des étudiants étrangers car, actuellement, ces derniers sont en souffrance ; si l'Université continue comme ça, elle n'en aura plus. Il faut s'ouvrir au monde extérieur : les étudiants étrangers sont les ambassadeurs de demain de notre Université.

En ce qui concerne les collègiums ALL et SHS, ils ont toujours été en tension ; il faut donc les redynamiser, les refavoriser en redéployant des ressources vives au niveau des Ressources Humaines, mais aussi en créant des postes. Arrêtons le gel de postes.

Le Technopole de Metz n'a pas du tout de Maison De l'Étudiant, déplore M. Pierre BRAVETTI.

Le point de vue de Mme Hélène BOULANGER est que l'Université de Lorraine, en tant qu'opérateur de l'État, a l'obligation de respecter la loi et de rester dans l'esprit de la loi. La vraie difficulté qu'elle rencontre, réside dans le fait que le quota d'exonérations de l'Établissement sert pour les étudiants extra-communautaires et sert aussi pour l'aide sociale aux étudiants en situation de fragilité. Mme Hélène BOULANGER refuse de prendre le risque de ne plus avoir de possibilités d'exonération pour servir l'aide sociale des étudiants ; elle est favorable à ce que l'Établissement utilise au maximum ses possibilités d'exonération et n'est pas adepte de la politique développée dans le cadre de « Bienvenue en France ».

En ce qui concerne les filières en situation de sous-encadrement avec des effectifs très importants, Mme Hélène BOULANGER a porté des politiques de redéploiement et a vécu cette situation de façon aigüe encore assez récemment, c'est pourquoi elle envisage plutôt la réorganisation de l'appui administratif aux formations. Concrètement, quelle est la priorité d'ajouter des postes d'enseignant à part améliorer les taux d'encadrement et produire du mieux mais, pour Mme Hélène BOULANGER, cela relève d'une politique de l'État. La nouvelle ministre, en défendant une loi de programmation pour l'Enseignement Supérieur et plus seulement pour la Recherche, devrait apporter des réponses à ces questions – si elle garde le même état d'esprit.

Sur l'organisation interne de l'Établissement, Mme Hélène BOULANGER estime que les enseignants passent beaucoup de temps à faire des tâches qu'ils ne devraient pas faire. Pour améliorer le quotidien de ces disciplines, elle propose la piste de travail suivante : renforcer et repenser la manière dont l'appui est donné en formation. Il s'agit d'une nouvelle façon de travailler dans les facultés, dans les écoles et dans les IUT.

QUESTIONS n° 12, 13, 14 et 15

M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD pose les questions suivantes aux différents candidats :

- ① Êtes-vous prêts à aller vers la mise en place d'un conseil équivalent au conseil académique qui existe dans les universités ?
- ② Êtes-vous prêts à ouvrir les candidatures aux vice-présidences des conseils centraux ?
- ③ Êtes-vous prêts à vous engager à respecter l'avis des conseils ?

- ④ Êtes-vous prêts à vous engager à respecter les franchises universitaires ? (c'est-à-dire le fait que les locaux de l'Université ont un statut juridique particulier selon lequel, par exemple, la police ne peut y entrer que sur demande explicite du Président)

M. Jean-Marc MARTRETTE répond oui aux 4 questions de même que M. Olivier GARET.

Dans sa présentation, M. Christophe SCHMITT a plaidé pour l'évolution du Sénat Académique vers un CAc (Conseil Académique), il répond positivement à la question 1. À la question 2 relative aux vice-présidences, en appelant à un pacte de gouvernance, M. Christophe SCHMITT répond clairement oui. Pour tenir compte des différents courants qui se sont exprimés au sein de l'Université, il répond favorablement aux deux autres interrogations.

M. Pierre BRAVETTI répond par l'affirmative aux 4 questions posées.

Quant à Mme Hélène BOULANGER, c'est non aux 2 premières questions :

- le premier non fait référence à ses propos sur l'évolution du décret portant création de l'Université de Lorraine qui n'est pas la priorité absolue (mais elle n'y est pas fondamentalement opposée) ;
- le deuxième non porte sur l'ouverture en matière de gouvernance : le Président de l'Université travaillait avec une équipe ; Mme Hélène BOULANGER trouve légitime qu'il puisse choisir les vice-présidents avec lesquels il travaille (cela ne dit rien de la manière dont les conseils sont animés) ; cela ne signifie pas qu'il ne soit ni souhaitable ni envisageable d'ouvrir la gouvernance à d'autres personnes ou d'autres équipes.

La réponse de Mme Hélène BOULANGER est favorable sur les questions 3 et 4 :

- ✓ question 3 : s'il n'y a pas d'urgence et de mise en danger de l'Établissement à court terme sinon cela serait non ;
- ✓ question 4 : oui sauf s'il y a mise en danger des personnes et des biens comme cela peut être le cas et ce qui motive le fait que le Président fasse appel aux forces de police pour intervenir sur un campus.

Temps de parole pour le débat :

M. Jean-Marc MARTRETTE = **21'04**

M. Olivier GARET = **16'21**

M. Christophe SCHMITT = **16'14**

M. Pierre BRAVETTI = **15'39**

Mme Hélène BOULANGER = **27'00**

Le Président de séance annonce la fin des débats et propose 5 minutes maximum aux candidats pour exposer leur conclusion respective dans l'ordre du tirage au sort.

CONCLUSION de M. Jean-Marc MARTRETTE

M. Jean-Marc MARTRETTE dit qu'il a fait campagne sur un projet construit collégialement, avec le maximum de personnels de l'Université, de tous ordres (discussions avec les syndiqués ou pas syndiqués, les Professeurs, les Maîtres de Conférence, les personnels Biatss et, y compris avec les étudiants, dont il trouve qu'ils n'ont pas suffisamment été évoqués aujourd'hui). M. Jean-Marc MARTRETTE porte ce projet et se met au service de la collectivité pour le montrer.

Temps de parole : 0'21

« Je suis entré dans cette campagne sur des lignes politiques claires. D'abord avec le collectif « Espoir », maintenant seul devant vous. J'ai pris beaucoup de soin à dire ce que je pensais de l'esprit des réformes initiées par l'État. Certains pensent que c'est un peu hors sujet pour une élection locale, je veux donc m'en expliquer : de manière évidente, c'est pour moi une exigence à l'égard des personnels. De réforme en réforme, les pouvoirs conférés au Président ne font que grandir, pesant sur les vécus individuels. Les collègues de tous statuts, qui déposeront mon nom dans une enveloppe aujourd'hui, doivent savoir à qui ils donnent tant de pouvoir. On attend de moi, demain, que je montre le chemin, que je prépare l'avenir. Mais comment préparer l'avenir si on est englué dans le présent, si on refuse de comprendre le passé, d'analyser tout ce que nous avons vécu. Comment montrer le chemin entrainer avec soi si on regarde toujours derrière son épaule, si on n'ose pas dire ce que l'on pense, si on a toujours peur de déplaire ?

Avec ses partenaires, comment convaincre, trouver des compromis si on n'est pas assuré de ses propres idées ?

J'ai donc affirmé dans cette campagne une critique forte des évolutions du passé récent. Cette critique est fondée sur ma réflexion et mon expérience.

La folie des appels à projets, c'est la dureté du néo-libéralisme avec l'efficacité de la planification soviétique. À la clé parfois, des projets Potemkine dont on s'enorgueillit sans qu'ils correspondent aux besoins réels. Pendant ce temps, les projets qui ne sont pas dans l'œil de l'État dépérissent : je vous renvoie aux alertes de Bruno CANARD en 2015 quant à l'absence de finances pour étudier les coronavirus. La recherche, pour être féconde, a besoin de biodiversité ; diversité des thématiques, diversité humaine. Dans le monde universitaire que nous préparent les Chaires de Professeur Junior qui entérinent la titularisation bien après 30 ans, je ne serais pas devenu enseignant-chercheur. Après ma thèse, j'ai obtenu un poste temporaire, alors que j'étais jeune père d'un petit garçon et d'une petite fille. C'était difficile mais cela n'a duré qu'un an. Cela n'aurait pas été mon choix de vie que d'installer les miens dans l'insécurité pendant 7 ans supplémentaires – le temps qu'il m'a fallu pour devenir Professeur et qui est à peu près l'expérience qui sera nécessaire pour candidater sur ces postes qu'on nous promet.

Dans cette structuration-là, quelle place y aura-t-il pour les femmes ? Elles sont déjà en voie de disparition dans certaines disciplines comme les mathématiques fondamentales où il ne reste que 31 femmes Professeur des universités en France. L'une d'elles va siéger au Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine, élue sur nos listes.

Malgré la pénurie dans le système actuel, il existe encore la possibilité que des communautés scientifiques choisissent de parier sur des jeunes hommes prometteurs, des jeunes femmes prometteuses et tiennent aux autres le langage de vérité qu'il est raisonnable, dans la conjoncture, de faire carrière ailleurs – par exemple dans le monde de l'entreprise – où ils et elles ont tant à apporter.

Quant à l'augmentation des frais d'inscription pour certains étudiants étrangers, je ne redirai pas le choc qu'a constitué pour moi cette rupture avec l'universalisme. Revenant sur mon expérience, je me souviens qu'à Orléans, nous avions régulièrement, comme étudiants, des enfants de ministres ou de hauts responsables africains, amenés à avoir de belles carrières dans leur pays, ramenant un peu de terre de France dans leurs souliers. Leurs pères, bien sûr, pourraient leur payer des études chères mais le feront-ils si la France n'est plus la France qu'ils ont aimée, celle qui les a accueillis quand ils n'étaient que des enfants de la classe moyenne de leur pays pour lesquels les parents espèrent si fort un avenir meilleur. Quand les dirigeants de nos pays ignorent notre histoire, l'Université, elle qui sait qu'elle s'inscrit dans le temps long, a le devoir d'interpellation. Je sais où nous sommes, en Lorraine, une région marquée par l'histoire. Je pense, comme le démographe Emmanuel TODD, que les territoires existent et qu'ils sont plus forts que les croyances des individus qui arrivent d'ailleurs. Cela permet d'avoir un bel optimiste quand la capacité de la Lorraine à intégrer des populations qu'elle doit attirer – et l'Université y joue son rôle – pour maintenir sa démographie mais commande également une attention particulière à établir l'équité entre les territoires, particulièrement entre les 2 grandes métropoles de Nancy et de Metz, si souvent séparées par l'histoire.

Je suis venu dans cette campagne sur les listes du collectif « Espoir », cet espoir d'un enseignement supérieur public, ouvert, inclusif et rassembleur, je veux, Président de l'Université, le partager avec tous et toutes, sans exclusive : je serai prêt à travailler avec chacun et chacune qui se reconnaît dans les valeurs que j'ai défendues et que, depuis que je suis entré dans cette campagne, je mets un soin particulier à rendre explicites afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant au chemin que je souhaite tracer.

Une nouvelle page de l'Université de Lorraine commence aujourd'hui, je vous propose de la remplir ensemble », conclut M. Olivier GARET.

Temps de parole : 4'33

CONCLUSION de M. Christophe SCHMITT

M. Christophe SCHMITT souhaite mettre en avant les valeurs qui l'ont porté durant cette période, avec le collectif « Confiance ». La première valeur, c'est l'humain afin d'œuvrer pour une université centrée sur l'humain et qui tient compte de toutes les diversités, de tous les métiers (les missions du service public et de l'ensemble des étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs, chercheurs, Biats et l'ensemble des personnels en lien avec nos activités).

La confiance, c'est œuvrer pour une université soucieuse des liens qui permettent un fonctionnement efficace.

La troisième valeur réside dans l'écoute pour œuvrer pour une université plus transversale, moins pyramidale et plus soucieuse des efforts portés par chacun pour une efficacité et un collectif commun.

Temps de parole : 0'57

CONCLUSION de M. Pierre BRAVETTI

Cela fait 8 siècles que l'université se bat pour la transmission des connaissances et des savoirs ainsi que pour l'interdisciplinarité pour faire en sorte que des hommes et des femmes connaissent et s'ancrent dans le monde de demain. Pour M. Pierre BRAVETTI, la gouvernance doit être beaucoup moins pyramidale, plus linéaire et, surtout, à l'écoute de tous, redonner le sens du collectif et agir de façon à ce que nos étudiants (étrangers et de notre territoire) se portent bien, soient bien dans un environnement favorable à leur travail et, qu'ils puissent trouver un emploi à la sortie car le but ultime est que nos étudiants rayonnent dans le monde de demain.

Temps de parole : 0'54

CONCLUSION de Mme Hélène BOULANGER

À l'issue des débats qu'elle a trouvés très intéressants, Mme Hélène BOULANGER désire insister sur le fait que sa candidature est portée par un collectif qui a travaillé sur un programme détaillé dont elle a soumis les 10 plans d'action, contenus dans sa profession de foi, à l'attention des Administrateurs. Elle précise que ces éléments ont été construits avec des collègues en discutant avec des étudiants et en rencontrant les partenaires de l'Université de Lorraine.

La vision de Mme Hélène BOULANGER de la présidence de l'Université est celle d'une personne qui sait dire non aussi bien que oui ; il faut expliquer pourquoi on dit non. Un Président ou une Présidente d'université doit pouvoir amener dans le débat des éléments concrets, de manière transparente : c'est ce qu'a essayé de faire Mme Hélène BOULANGER dans le cadre de sa démarche de candidature et les éléments qu'elle a proposés sont des propositions suffisamment ancrées dans la réalité mais ils ne demandent qu'à évoluer, qu'à s'enrichir de tout ce que la communauté universitaire, de tout ce que les personnalités extérieures dans les conseils, pourront apporter aux débats pour avancer plus loin, plus vite dans l'intérêt de l'Université, des territoires et des étudiants.

Telle est la démarche d'ouverture que Mme Hélène BOULANGER porte. Dans les débats, certains points de convergence ont émergé ; la prochaine étape consiste à construire un rassemblement qui s'appuie principalement dans le travail des conseils de l'Université.

Temps de parole : 1'53



Le Président de séance ayant vérifié que les temps de parole sont équilibrés et les candidats ne souhaitant pas intervenir de nouveau, les opérations de vote commencent.

Le Président de séance demande à chaque candidat s'il souhaite désigner un scrutateur pour les opérations de vote et de dépouillement ainsi que l'identité de ce scrutateur :

- M. Jean-Marc MARTRETTE choisit M. James GREENWOOD
- M. Olivier GARET choisit M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD
- M. Christophe SCHMITT désigne Mme Catherine RABAN
- Mme Hélène BOULANGER fait appel à M. Camille DIOU

Le Président de séance invite M. Pierre BRAVETTI, candidat qui n'est pas membre du Conseil d'Administration à sortir de la salle, puis il procède à la lecture des procurations. Il indique que l'élection est acquise à la majorité absolue des membres en exercice, à chaque tour de scrutin : pour être élu, un candidat doit obtenir 16 voix au moins.

M. Vincent MALNOURY, en tant que Président du bureau de vote, vérifie publiquement que l'urne est vide. Il verrouille ensuite l'urne et en confie la clé au Président de séance.

À l'appel de leur nom par Mme Sarah WEBER, les électeurs prennent le matériel de vote sous le contrôle de Mme Frédérique HINSBERGER et de M. François LORMANT.

En sa qualité d'assesseur, Mme Sarah WEBER fait voter et émarger les électeurs.

À l'issue des opérations, le Président de séance s'assure que toutes les personnes ont bien été appelées à voter. Après cette vérification, il invite M. Pierre BRAVETTI à rejoindre la salle.

RÉSULTAT du 1^{er} TOUR de SCRUTIN

Après dépouillement par le Président du bureau de vote, les assesseurs, et en présence des scrutateurs et des candidats, le décompte des voix est le suivant :

Nombre de bulletins BLANCS	1
Nombre de bulletins en faveur de M. Jean-Marc MARTRETTE	3
Nombre de bulletins en faveur de M. Olivier GARET	4
Nombre de bulletins en faveur de M. Christophe SCHMITT	6
Nombre de bulletins en faveur de M. Pierre BRAVETTI	0
Nombre de bulletins en faveur de Mme Hélène BOULANGER	15
Nombre de votants	29

Aucun candidat n'est élu.

DÉPART de Mme FRANÇOIS
Procuration à Mme GAUCHER

Nb de présents : 25

Nb de représentés : 4

M. Vincent MALNOURY propose de se retrouver pour le deuxième tour de scrutin après une pause d'un quart d'heure.

PAUSE

Après vérification par Mme Bernadette OREL que le nombre de présents et de représentés est suffisant, le Président de séance demande si un ou plusieurs candidats désirent, d'une part, retirer leur candidature et, d'autre part, intervenir de nouveau devant l'assemblée.

Dans la négative, le Président de séance invite M. Pierre BRAVETTI à sortir de la salle puis il lit les procurations.

Les candidats souhaitant conserver les mêmes scrutateurs, il est procédé au deuxième tour de scrutin dans les mêmes conditions que lors du précédent tour.

À l'issue des opérations de vote, après s'être assuré que toutes les personnes ont bien été appelées à voter, le Président de séance s'assure invite M. Pierre BRAVETTI à rejoindre de nouveau la salle.

RÉSULTAT du 2^{ème} TOUR de SCRUTIN

Après dépouillement par le Président du bureau de vote, les assesseurs, et en présence des scrutateurs et des candidats, le décompte des voix est le suivant :

Nombre de bulletins BLANCS	0
Nombre de bulletins en faveur de M. Jean-Marc MARTRETTE	3
Nombre de bulletins en faveur de M. Olivier GARET	4
Nombre de bulletins en faveur de M. Christophe SCHMITT	7
Nombre de bulletins en faveur de M. Pierre BRAVETTI	0
Nombre de bulletins en faveur de Mme Hélène BOULANGER	15

En l'absence de majorité absolue, le Président annonce la tenue d'un troisième scrutin après la pause.

PAUSE

RETOUR de M. DUPONT

- Procuration à M. JOUZEAU

Procuration de M. TORRIS

Nb de présents : 26

Nb de représentés : 4

Ainsi que l'assemblée peut le constater, M. Bernard DUPONT a pu se libérer pour participer à ce 3^{ème} tour d'élection, annonce M. Vincent MALNOURY.

M. Bernard DUPONT reprend la présidence de la séance.

Après vérification par Mme Bernadette OREL que le nombre de présents et de représentés est suffisant, le Président de séance fait la lecture des procurations.

Avant le vote, les candidats qui le souhaitent peuvent faire une déclaration, rappelle le Président de séance.

M. Christophe SCHMITT intervient sur les modalités de vote où on passe de 29 à 30 votants ; il est étonné de ce qui est en train de se produire.

NDLR :

À l'ouverture de la séance, il y avait 28 présents et 2 procurations (30 votants) :

- celle de Mme MIKUSZIES Esther en faveur de M. CHABIRA
- celle de M. TORRIS Jean-Paul en faveur de M. DUPONT

Premier tour de scrutin :

À 17h, M. François GROSDIDIER est parti en donnant procuration à M. Marc SCIAMANNA (- 1 présent / + 1 procuration) :
→ le Conseil compte alors 27 présents et 3 procurations

À 17h05, lorsque M. Bernard DUPONT s'est absenté, la procuration de M. Jean-Paul TORRIS en sa faveur est tombée (- 1 présent / - 1 procuration)
→ le Conseil compte désormais 26 présents et 2 procurations

mais M. Bernard DUPONT a donné procuration à M. Jean-Yves JOUZEAU (+ 1 procuration)
→ ce qui fait : 26 présents et 3 procurations (29 votants)

Deuxième tour de scrutin :

À 17h30, juste avant le deuxième tour de scrutin, Mme Isabelle FRANÇOIS est partie et a confié sa procuration à Mme Caroline GAUCHER :
→ le Conseil compte maintenant 25 présents et 4 procurations

À 19h30, lorsque M. Bernard DUPONT est revenu, la procuration qu'il avait donné à M. Jean-Yves JOUZEAU est tombée (+ 1 présent / - 1 procuration) :
→ le Conseil compte 26 présents et 2 procurations

mais la procuration de M. Jean-Paul TORRIS en faveur de M. Bernard DUPONT est réattribuée (+ 1 procuration)
→ **maintenant, il y a 26 présents et 4 procurations (30 votants)**

Même si techniquement c'est recevable, je suis étonné de la forme des choses, commente M. Christophe SCHMITT.

M. Marc SCIAMANNA trouve que, vu l'heure tardive, le Conseil n'est plus dans un mode de débat serein ; il partage la surprise exprimée par certains candidats. Il s'agit tout de même de l'élection du Président ou de la Présidente de l'Université de Lorraine dont on parle, souligne-t-il.

M. Christophe SCHMITT demande une suspension de séance et qu'il soit procédé à une reconvoction du Conseil d'Administration car il ne souhaite pas voter dans ces conditions.

Le décret et le règlement intérieur de l'Université de Lorraine prévoient 3 tours de scrutin pour la séance de l'élection de la présidence de l'Université ; nous nous trouvons dans une situation régulière pour procéder au 3^{ème} tour, remarque M. Vincent MALNOURY.

À M. Jean-Yves JOUZEAU qui pose la question, Mme Bernadette OREL confirme que les heures de sortie et de retour de M. Bernard DUPONT ont bien été notées.

Le Président de séance accorde la requête pour une suspension de séance de 15 minutes.

PAUSE

Le Président de séance demande aux candidats s'ils veulent prendre la parole.

M. Christophe SCHMITT intervient pour dire qu'il ne participera pas au vote du 3^{ème} tour car le vote n'est plus serein. Il invite ceux qui pensent de même à l'imiter.

C'est ce que fait M. Jean-Marc MARTRETTE en demandant aux collègues qui votent pour lui de se retirer également.

M. Olivier GARET quitte la séance.

M. Pierre BRAVETTI, même s'il n'a pas de voix, fait le même constat et s'en va.

Avant qu'un certain nombre de personnes ne quittent la salle, M. Bernard DUSSOUBS se dit très ennuyé car le vote a, dans ces conditions, perdu de sa confidentialité.

Il suffit qu'il y ait un bulletin blanc pour ne pas savoir qui a voté pour qui, observe Mme Frédérique HINSBERGER.

Mmes Muriel MORBÉ et Sylvie PEREZ, en tant que membres extérieurs, se sentent mal à l'aise voire choquées pour voter dans des conditions qu'elles trouvent dommageables pour l'Université de Lorraine.

Quoi qu'il arrive sur le 3^{ème} tour du vote, s'il a lieu, on part sur un psychodrame – ce qui n'est pas forcément l'idéal pour débiter sereinement une nouvelle page de l'Université de Lorraine, insiste M. Bernard DUSSOUBS.

Même s'il entend bien les arguments des uns et des autres, compte-tenu du règlement intérieur, le Président de séance ne voit pas comment ne pas procéder au 3^{ème} tour du scrutin.

Mme Hélène BOULANGER ne souhaite pas que le 3^{ème} tour se tienne. Elle propose aux personnes qui soutiennent sa candidature de voter en déposant un bulletin blanc dans l'urne, ce qui permet de réaliser officiellement le 3^{ème} tour de scrutin.

Mme Sylvie PEREZ n'est pas d'accord pour procéder ainsi car elle ne désire pas afficher de manière claire une appartenance à un candidat ou à un autre. Par principe, elle ne peut pas suivre ce qui est proposé.

M. Hocine CHABIRA, également personnalité extérieure, au regard de ce qui se passe ce soir, estime que la meilleure solution est de déposer un bulletin blanc.

Mme Sylvie PEREZ s'inquiète de l'impact que cette situation aura sur l'image de l'Établissement.

Le règlement intérieur de l'Université de Lorraine dispose : « 3 tours sont organisés », expose Mme Frédérique HINSBERGER. La représentante du contrôle de légalité estime qu'il appartient au Président de séance d'apprécier si les conditions de ce 3^{ème} tour sont remplies ou pas. Le Conseil va laisser le Président de séance qui dirige les travaux choisir d'organiser ou non ce 3^{ème} tour de scrutin. Dans tous les cas, il ne s'agira pas d'une suspension de séance : le Président de séance mettra fin à la réunion, les Administrateurs seront reconvoqués et il sera procédé à l'ensemble du processus lors d'une nouvelle réunion du Conseil d'Administration.

Compte-tenu des circonstances, tenir un scrutin ce soir sera l'objet de polémiques, constate le Président de séance. Même si la solution proposée par Mme Hélène BOULANGER représentait une façon de s'en sortir élégamment, il ne voit pas d'autre solution que de reconvoquer le Conseil d'Administration sous 8 jours, le mardi 31 mai 2022 à 9h, ici-même et avec le même ordre du jour et selon la même procédure.

Le Président de séance lève la réunion à 20h10.



Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine